



L'INFORMATEUR SYNDICAL

Dernières nouvelles !!!

Le 5 juin 2008

Mesures disciplinaires

Baisse significative du nombre de mesures disciplinaires. Seulement trois mesures disciplinaires enregistrées au mois de mai 2008

Dossiers réglés

- Lors d'un règlement de grief de temps supplémentaires, plusieurs membres ont fait la demande à la compagnie de mettre leurs montants en temps compensatoire et se l'on vu refusé. Le syndicat a déposé un grief et nous avons eu gain de cause donc, un grief de surtemps réglé peut être mis en temps compensatoire.
- Le grief de temps supplémentaires déposé par Henri Chartrand en 2007 qui devait être soumis à l'arbitrage a été réglé donc, un arbitrage de moins.
- Le grief de Maurice Perrier de temps supplémentaires qui devait être soumis à l'arbitrage est réglé. La compagnie doit faire des vérifications pour le montant de la réclamation. La compagnie doit nous donner une réponse aujourd'hui.
- Depuis plus d'un an, le syndicat est en demande pour que la durée de formation soit inscrite sur les formulaires de qualification pour être en mesure de faire un suivi. La compagnie a finalement accepté et les formulaires seront modifiés sous peu.

Assurances collectives

Suite à la demande du syndicat d'avoir accès à la police maîtresse de la compagnie d'assurance SSQ-Vie, la compagnie sera en mesure de la faire parvenir au syndicat au mois de septembre. Les ressources humaines ont confirmé que les manuels d'assurances seront disponibles avant les vacances estivales.

Ligne d'éther

Le 4 juin, le syndicat a rencontré la compagnie pour discuter des changements d'horaire fréquent sur les lignes d'éther. Réjean Guertin, responsable de la planification a fait une présentation au syndicat pour expliquer les raisons et les contraintes que la compagnie doit gérer, qui a pour effet d'occasionner des changements d'horaire fréquent. Le syndicat a demandé à la compagnie de rencontrer les opérateurs concernés pour leur faire la présentation dans le but de trouver une solution au problème.

Réduction du taux d'assurance-chômage

Le syndicat a rencontré le directeur des ressources humaines pour l'informer qu'il existe un programme de réduction du taux de cotisation d'assurances-chômage. Les travailleurs qui ont une assurance collective chez leur employeur ont droit à 5/12 de la réduction de taux de la cotisation patronale à l'assurance-chômage. Nous avons droit à un rétroactif de 3 ans. Le montant de la réduction représente environ 50 \$ par année, par employé. Le syndicat vous tiendra informé de l'évolution du dossier.

Nouveau fumoir, nouvelle attitude des ressources humaines

Marc Therriault a décidé de rendre la pause des travailleurs-fumeurs le plus inconfortable possible. Pourquoi ? D'après lui, le nouveau fumoir n'est pas une dérogation à la loi et la décision de les fermer en fin d'année est tout simplement une décision corporative. Le syndicat tient à rappeler que les fumeurs ont aussi des droits et méritent le respect de tous.



.....
SYNDICAT NATIONAL DES PRODUITS CHIMIQUES DE VALLEYFIELD

350, Boul. Mgr Langlois; Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 0A6

Tél.: (450) 377-7823 • Fax : (450) 377-7851 • Site web : www.snpcv.com - Courriel : snpcv@can-gd-ots.com

